



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau de la formation continue et du développement des compétences	Note de service DGER/SDEDC/SG/SRH/SDDPRS/2026-494 20/08/2026
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Formation en ligne "Savoir réagir face aux risques en EPLEFPA" à destination des enseignants et formateurs.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF/SRFD/SFD EPLEFPA/EPN

Résumé :

La présente note de service précise les modalités de mise en œuvre de la formation en ligne "Savoir réagir face aux risques" en EPLEFPA pour l'année scolaire 2026/2027 à destination des enseignants et formateurs.

Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles publics peuvent être confrontés à des situations d'urgence qu'il convient d'appréhender au mieux pour agir efficacement. L'actualité récente a malheureusement attiré notre attention sur l'extrême nécessité de demeurer collectivement vigilants et mobilisés face aux risques et d'entretenir les bons réflexes en termes de posture.

Chaque établissement relevant de l'enseignement technique agricole dispose aujourd'hui d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), outil obligatoire de gestion de crise en cas d'événement majeur. L'actualité a démontré le caractère éminemment déterminant de ce plan.

Les enseignants et formateurs, jouant un rôle essentiel en cas de risque majeur et de risque incendie, notamment lorsque l'événement se déroule pendant leurs heures d'enseignement, se doivent d'acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes relevant de leur responsabilité.

De plus les enseignants et formateurs participent à l'éducation à la gestion des risques des apprenants qui leur sont confiés. Ils contribuent ainsi à promouvoir une culture du risque et à renforcer la résilience de tous les citoyens en France hexagonale comme en Outre-mer.

Dans ce cadre, le ministère chargé de l'agriculture propose une formation en ligne spécifique à destination des enseignants et formateurs : « Savoir réagir face aux risques ». Ce volet très attendu complète les dispositifs existants, le dispositif spécifique pour les équipes de la vie scolaire des EPLEFPA et le dispositif « Savoir réagir face aux risques – Les fondamentaux » pour tous les autres agents.

Au regard de l'importance de l'enjeu, **il est demandé à chaque directeur d'établissement de s'assurer que le plus grand nombre d'enseignants et formateurs suivent cette formation**. Les exercices prévus dans le cadre des PPMS et les retours d'expérience qui en seront faits au sein de chaque établissement seront des occasions réellement d'éprouver les connaissances, les gestes, les postures abordés en formation et adaptés aux situations proposées en contexte établissement.

Le dispositif de formation est coordonné au niveau régional par l'autorité académique avec une organisation à mettre en place au niveau de chaque établissement. L'autorité académique s'appuie notamment sur la délégation régionale à la formation continue (DRFC) pour communiquer sur l'offre de formation.

1) OBJECTIFS ET MODALITÉS DE FORMATION

1.1 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette formation en ligne sont les suivants :

- Savoir faire face à une situation imprévue et être capable de bien réagir dans l'urgence.
- Acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de secours à la personne (partie théorique), de risques en matière d'incendie, de risques naturels et technologiques, de risques d'atteinte à la sûreté de l'établissement et de risques routiers, ainsi que pour la mise en œuvre des mesures préventives en santé et sécurité au travail, et l'amélioration des postures de travail.
- Permettre, grâce à ces premières acquisitions, de participer et de tirer profit de formations en présentiel et de temps d'échange, au sein de chaque établissement et à l'initiative du directeur, pour organiser et développer la culture de sécurité au sein de l'établissement.
- Être capable d'analyser les situations à risques en situation pédagogique et connaître les neuf principes de prévention.

1.2 Public concerné

Sont concernés par ce dispositif les enseignants et formateurs des EPLEFPA et des EPNEFPA.

1.3 Modalité de formation

La formation est accessible à tout moment, à distance via la plateforme MENTOR, chaque agent organise son travail en formation.

Comme pour tout acte d'apprentissage, il est préférable de privilégier un endroit calme, sans événement perturbant.

Des temps d'échange en équipes autour de chaque module de formation sont fortement recommandés, qui pourront être mis en place à l'initiative du chef d'établissement ou favorisés par la mise à disposition des espaces nécessaires pour les équipes qui le souhaitent.

Il est demandé aux chefs d'établissements de veiller à ce que les conditions de formation des agents soient les plus favorables possibles.

1.4 Contenu et date de formation

La formation comprend 8 modules, pour une durée totale estimée de 4 heures :

- Le secours à la personne,
- Le risque incendie dans l'établissement,
- Le risque attentat / intrusion dans l'établissement,
- Le risque routier,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les fondamentaux de la santé et de la sécurité,
- Améliorer ses postures de travail,
- Le risque en situation pédagogique.

Elle est accessible tout au long de l'année scolaire et disponible sur Mentor (cf. 3. Inscription).

2) **ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION**

Compte tenu du caractère prioritaire du traitement **de l'ensemble des risques auxquels un établissement peut être confronté**, il est nécessaire que le plus grand nombre d'enseignants et de formateurs suive cette formation dans les meilleurs délais.

En complément de cette formation en ligne, à l'initiative de chaque établissement, des temps d'échange et de formation en présentiel doivent être favorisés en mobilisant par exemple les services de secours locaux et/ou les unions départementales de sapeurs-pompiers.

Un bilan des formations suivies dans le cadre du dispositif « Savoir réagir face aux risques » est présenté chaque année en CSA de l'enseignement agricole en sa formation spécialisée. Il pourra être également présenté en instance dans chaque région par les autorités académiques.

3) INSCRIPTION

La formation est accessible sur le site MENTOR en utilisant votre adresse mail @educagri.gouv.fr :
<https://mentor.gouv.fr/course/view.php?id=13355>

Si vous n'avez pas de compte Mentor ou si vous venez d'effectuer une mobilité pour rejoindre le ministère chargé de l'agriculture, il convient de se référer à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-609 du 1er octobre 2025 relative à l'offre interministérielle de formation en ligne MENTOR.

L'autorité académique s'assure du déploiement du dispositif et porte une attention particulière aux établissements qui rencontrent des difficultés à tenir le calendrier établi.

Pour la ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice du développement
professionnel et des relations sociales

L'adjoint au sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

David CORBÉ-CHALON

Pascal FOURESTIER